



Mairie
32 allée de la Bèjadière
Le Bourg
63520 Saint-Jean-des-Ollières

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 septembre 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 22/2024	Boulangerie / Signature du Contrat de location gérance	Approuvée à l'unanimité
Délibération 23/2024	Chez Bouchut / Résultats de la deuxième consultation pour les lots 10 et 15	Approuvée à l'unanimité
Délibération 24/2024	Demande d'adhésion des Communes d'Egliseneuve Près Billom et de Reignat au SIAREC pour la compétence assainissement collectif à compter du 01/01/2025	Approuvée à l'unanimité

A Saint Jean des Ollières, le 6 septembre 2024.

Karine JONCOUX, Maire

